****

**contrat à exécution sur demande  
DE SERVICES PROFESSIONNELS**

PRÉPARATION D’ÉTUDES DE CONCEPTION, DE PLANS ET DEVIS

ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX EN architecture du paysage

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dossier no:** | **XXXX-XX-XXXX** |  |  |
| **Direction :** | **XXX** |  |  |
|  |  |  |  |

**TABLE DES MATIÈRES**

[1. NUMÉRO DU dossier 3](#_Toc462391028)

[2. Objet du contrat 3](#_Toc462391029)

[3. Localisation 3](#_Toc462391030)

[4. mandat 4](#_Toc462391031)

[4.1 description du mandat 4](#_Toc462391032)

[4.2 Plan de travail 4](#_Toc462391033)

[4.3 Études de conception 4](#_Toc462391034)

[4.4 Plans et devis 4](#_Toc462391035)

[4.5 Surveillance des travaux 4](#_Toc462391036)

[4.6 Biens livrables 4](#_Toc462391037)

[4.6.1 Plan de travail 4](#_Toc462391038)

[4.6.2 Études de conception 4](#_Toc462391039)

[4.6.3 Plans et devis 5](#_Toc462391040)

[4.6.4 Surveillance des travaux 5](#_Toc462391041)

[4.7 Réunions 5](#_Toc462391042)

[5. Références bibliographiques 5](#_Toc462391043)

[6. Ressources matérielles 5](#_Toc462391044)

[6.1 Matériel fourni par le prestataire de services 5](#_Toc462391045)

[6.2 Matériel et documents fournis par le Ministère 6](#_Toc462391046)

[7. Ressources humaines 6](#_Toc462391047)

[7.1 Chargé de projet 6](#_Toc462391048)

[7.2 Équipe 6](#_Toc462391049)

[8. Rémunération 7](#_Toc462391050)

[8.1 Mode de rémunération 7](#_Toc462391051)

[8.2 Modalités de paiement 7](#_Toc462391052)

[9. Durée du contrat 7](#_Toc462391053)

[10. Signature et date du devis 7](#_Toc462391054)

***Annexe 1 « Bordereau des quantités et des prix » 10***

Le présent document est utilisé pour l’engagement d’un prestataire de services afin de réaliser des études de conception, des relevés et des analyses, de produire des documents d’appels d’offres et d’effectuer, au besoin, une surveillance de chantier en architecture du paysage. Le titre du devis doit être modifié selon que le contrat inclut ou non la surveillance des travaux.

Il constitue un aide-mémoire pour le concepteur du devis. Il ne doit pas être utilisé dans son intégralité sans une lecture et une adaptation au contexte des travaux. Au besoin, certains textes proposés doivent être modifiés ou retirés, alors que des textes adaptés aux particularités des travaux doivent être rédigés et ajoutés au devis.

Ce devis est un complément du *Cahier des charges et devis généraux* - *Services professionnels* (CCDG). À moins d’indication contraire, toute référence aux documents contractuels constitue un renvoi à l’édition en vigueur à la date de l’ouverture de soumission.

Le concepteur doit prendre en considération les outils suivants lors de la rédaction de son devis :

* Les zones de texte bleu sur fond grisé constituent des instructions au chargé de projet et n’apparaissent pas dans le devis final.
* Les champs surlignés en jaune doivent être remplis selon les particularités du contrat.
* Le texte entouré de la bordure bleue est optionnel.
* Pour retirer la bordure bleue de l’option choisie, sélectionnez le paragraphe, cliquez sur « Accueil/Paragraphe/Toutes les bordures et trame ». Pour les versions antérieures, cliquez sur « Format » dans la barre d’outils en haut de la page puis sur « Bordure et trame » de Word 2003.
* Pour imprimer la version finale, veuillez-vous assurer que l’option « Imprimer le texte masqué » est décochée dans « Fichier/Options/Affichage/Options d’impression », sinon les zones grisées s’imprimeront. Pour les versions antérieures, l’option se trouve dans « Outils/Options/Impression » dans Word 2003.

# NUMÉRO DU dossier

Le présent contrat est inscrit au Système ministériel de suivi des informations contractuelles (système SIC) sous le numéro de dossier suivant : XXXX – XX – XXXX.

# Objet du contrat

Le contrat vise la réalisation sur demande de mandats en architecture de paysage pour la préparation de projets relatifs aux infrastructures routières en conformité avec les exigences du *Cahier des charges et devis généraux de services professionnels* (CCDG) édition 20xx.

Pour chacun de ces mandats, le prestataire de services doit réaliser des relevés, des analyses, des concepts, des documents d’appels d’offres en architecture du paysage et la surveillance lors de la construction pour le volet « Architecture du paysage ».

Le contrat vise la réalisation de plusieurs mandats. Les diverses étapes doivent être réalisées en conformité avec les méthodes, les normes, les procédures et les directives du Ministère.

# Localisation

Les services du prestataire de services sont retenus pour le territoire correspondant aux municipalités régionales de comté suivantes : XXX, XXX, pour celui de la ville de XXX et faisant partie de la circonscription électorale provinciale de XXX, région administrative de XXX.

Ajouter les plans de localisation en annexe.

Les plans de localisation sont joints à l’annexe XXX.

# mandat

## description du mandat

## Plan de travail

Le prestataire de services doit fournir un plan de travail au Ministère conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG.

Ajuster et adapter au projet si requis.

## Études de conception

Le prestataire de services doit préparer des concepts conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG. Une attention particulière doit être accordée à la présentation graphique (esquisses, croquis, perspectives, simulations virtuelles, etc.) de ses analyses et études afin d’en faciliter la compréhension. Le tout doit être accompagné d’un texte explicatif sous la forme d’un rapport et d’une estimation des coûts.

## Plans et devis

Pour chaque mandat, le prestataire de services doit préparer les plans et devis conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG.

Ajouter l’article suivant au besoin.

## Surveillance des travaux

La surveillance des travaux doit être réalisée conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG et consiste à (ajuster et adapter au projet si requis) :

* XXX.

## Biens livrables

Le prestataire de services doit produire et transmettre au Ministère les biens livrables conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG.

Afin de préparer toute la documentation, le prestataire de services doit suivre l’Instruction technique IT 126.1 sur le montage et la numérotation des documents contractuels fournis au prestataire de services par le Ministère lors de la réunion de démarrage du projet.

En regard du mandat défini par le présent devis, le prestataire de services doit exécuter les actions décrites dans les paragraphes qui suivent.

### Plan de travail

Le prestataire de services doit transmettre au Ministère son plan de travail dans les délais fixés conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG.

Ajuster et adapter au projet si requis.

### Études de conception

Le prestataire de services doit produire les livrables comme spécifié dans la section « Architecture du paysage » du CCDG.

Ajuster et adapter au projet si requis, les livrables des études de conception que le prestataire de services doit fournir au Ministère.

Le prestataire de services doit produire les biens livrables et les remettre XX semaines après avoir reçu l'autorisation de commencer les travaux.

### Plans et devis

Le prestataire de services doit fournir au Ministère un original reproductible signé et scellé et deux copies papier des documents d’appels d’offres (plans, devis et bordereaux d’estimation) et deux copies électroniques sur CD, y compris une version en format PDF des documents produits en respectant les exigences suivantes (ajuster et adapter au projet si requis) :

* les biens livrables doivent être terminés et remis XX semaines après que le prestataire de services ait reçu l'autorisation de commencer les travaux;
* XXX.

Ajouter l’article suivant au besoin.

### Surveillance des travaux

Le prestataire de services doit remettre au Ministère au plus tard 60 jours suivant la réception des travaux, les documents de la réalisation du contrat conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG.

(Ajuster et adapter au projet si requis):

* XXX.

## Réunions

Pour présenter les travaux exécutés et assurer le bon déroulement de chaque mandat, le prestataire de services doit prévoir des réunions conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG.

# Références bibliographiques

En plus des exigences prévues dans la section « Architecture du paysage » du CCDG, le prestataire de services doit se procurer à ses frais les documents de référence suivants pour la réalisation du mandat :

(ajuster et adapter au projet au besoin) :

* XXX.

# Ressources matérielles

## Matériel fourni par le prestataire de services

Le prestataire de services doit fournir tout l’équipement nécessaire à l’exécution des contrats conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG.

Ajuster et adapter au projet si requis.

## Matériel et documents fournis par le Ministère

Le prestataire de services doit remettre au Ministère tous documents fournis par le Ministère (cartes, photographies aériennes, etc.) conformément à la section « Architecture du paysage » du CCDG.

Ajuster et adapter au projet si requis

Pour l’exécution du présent contrat, le Ministère fournit le système de demande de paiement (BDP).

(Ajuster et adapter au projet au besoin) :

Selon le mandat sélectionné, le Ministère peut fournir les renseignements suivants s’ils sont disponibles :

* relevés techniques (arpentage, géodésie, etc.);
* cartes et plans à différentes échelles;
* photos aériennes;
* photos et vidéos;
* études, rapports, etc.;
* fichier informatique du corridor routier et du secteur couvert par chaque mandat;
* XXX.

# Ressources humaines

Choisir et modifier le texte en fonction des besoins du contrat. Le concepteur doit bien évaluer les besoins en ressources humaines requis pour la réalisation du mandat. Il n’est pas toujours nécessaire d’avoir trois architectes paysagistes pour un mandat.

Lorsque la nature du mandat ne justifie pas l’utilisation d’une ressource d’un haut niveau d’expérience, le concepteur peut alors exprimer l’exigence selon un intervalle « de XX à XX années d’expérience ».

Les exigences requises pour chacune des ressources humaines inscrites au « Bordereau des quantités et des prix »doivent être décrites dans cet article.

En plus des exigences prévues dans la section « Architecture du paysage », le prestataire de services doit avoir une équipe complète en architecture du paysage (professionnel, technicien, secrétaire), dont au moins 3 architectes paysagistes, membres de l’Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ).

## Chargé de projet

Le chargé de projet doit être un architecte paysagiste senior possédant au moins 10 années d’expérience dans la préparation de projets d’architecture du paysage, dont 3 ans dans la réalisation d’interventions paysagères le long de corridors routiers. Le chargé de projet doit coordonner et superviser le travail de l’équipe. Il doit assurer la liaison avec les prestataires de services en ingénierie responsables du projet routier, avec le Ministère, ainsi qu’avec les autres intervenants externes (arpenteur-géomètre, laboratoire, etc.).

## Équipe

Ajuster et adapter au projet si requis

Le deuxième architecte paysagiste doit posséder au moins 5 années d’expérience dans la préparation de projets d’architecture du paysage.

Le troisième architecte paysagiste doit posséder au moins une année d’expérience dans la préparation de projets d’architecture du paysage.

Le prestataire de services doit compter dans son équipe un technicien-dessinateur et un agent de secrétariat. L’équipe technique doit supporter le travail de l’équipe professionnelle et doit être familière, entre autres, avec les logiciels Word, Excel et AutoCAD. Le technicien doit avoir un minimum de 3 années d’expérience avec le logiciel AutoCAD.

# Rémunération

## Mode de rémunération

La rémunération accordée au prestataire de services pour les services rendus sera établie à partir des taux horaires indiqués dans le « Bordereau des quantités et des prix »*,* joint à sa soumission. Les taux présentés au bordereau doivent inclure tous les frais directs et indirects.

La plupart des mandats seront rémunérés à forfait. Le concepteur doit estimer le nombre requis des heures pour exécuter les travaux.

Pour la réalisation complète de chacun des mandats confiés au prestataire de services en vertu du présent contrat, le Ministère s’engage à payer au prestataire de services un montant forfaitaire convenu avant l’exécution de chacun d’entre eux. Le montant forfaitaire sera établi conformément aux taux soumis dans le « Bordereau des quantités et des prix ».

## Modalités de paiement

Choisir le texte qui convient.

Option 1. Mandats de courte durée.

Le prestataire de services doit présenter une facture au Ministère pour les services rendus à la fin du chacun des mandats du présent contrat.

Option 2. Mandats de longue durée.

Le prestataire de services doit présenter une facture au Ministère, le premier jour de chaque mois, d’un montant proportionnel au degré d’avancement des travaux décrits pour chacun des mandats confiés dans le cadre du présent contrat.

# Durée du contrat

Indiquer les délais impartis.

Le présent contrat se termine 3 ans après la date de signature du contrat par les deux parties ou à l’épuisement du montant maximal prévu, selon la première éventualité.

Cependant, à l’intérieur de ce contrat, chaque mandat spécifique a un délai qui lui est propre et négocié cas par cas avec le prestataire de services.

Le Ministère ne s’engage pas à répartir les travaux uniformément sur 3 ans.

# Signature et date du devis

Il est important que les coordonnées (adresse et numéro de téléphone) des personnes qui signent ce devis ne soient pas indiquées, afin de ne pas inciter les prestataires de services à communiquer avec elles durant la période d’appel d’offres. Les signataires du devis doivent transmettre les demandes d’information au Service de la gestion contractuelle, qui s’assurera que l’ensemble des prestataires de services dispose des mêmes renseignements avant de soumettre leur soumission.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Préparé par :  (Nom) |  | Date |
| Vérifié par :  (Nom) |  | Date |

**Annexe 1**

**Bordereau des quantités et des prix**

Bordereau des quantités et des prix

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | | |
| Description des travaux : | Architecture du paysage et surveillance des travaux | Dossier n°: | XXXX-XX-XXXX |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Ressources humaines* | ***Nombre des heures estimé\****  ***(h)*** | ***Taux horaire soumis\*\****  ***($/h)*** | ***Total ($)***  ***(2 × 3)*** |
| 1 | **2** | **3** | **4** |
| Architecte paysagiste – chargé de projet | 1 |  |  |
| Architecte paysagiste | 1 |  |  |
| Autres professionnels | 1 |  |  |
| Autres techniciens | 1 |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Montant total du bordereau1: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$ | | | |
| **\* Le nombre des heures estimé ne constitue pas un engagement du Ministère. Ce chiffre sert uniquement à des fins comparatives des soumissions.**  **\*\* Les taux horaires doivent inclure les frais directs et indirects.** | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du prestataire de services** | Adresse | **Date** |
|  |  |  |

*Note 1 : Reporter ce montant dans la section 3 du formulaire « Offre de prix ». Dans le cas d’un appel d’offres sur invitation, joindre ce bordereau à votre soumission.*